

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 novembre 2020, à 20 h 11, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et M^e Diane Mondou, greffière.

NOTE : À compter de 16 h, les membres se sont réunis en comité général de travail et en caucus.

MOMENT DE RÉFLEXION

M. le Préfet Gilles Salvas invite les membres à avoir une pensée particulière en ce jour du Souvenir. Une minute de silence est donc observée en hommage aux vétérans et en mémoire des personnes décédées à la guerre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, le Conseil tient la présente séance à huis clos puisque la capacité physique de la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires en vigueur pour accueillir du public. En ce sens un enregistrement audiovidéo de la séance sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2020-11-330

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 17 « Analyse des demandes d'appui reçues ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-331 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 octobre 2020 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-332 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 15 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-333 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 16 septembre 2020 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-334 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 14 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 14 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-335 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 26 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 26 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-336 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2020 et totalisant 597 040,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-337 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2020 et totalisant 40 692,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2020-11-338 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2020 et totalisant 35 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2020-11-339 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2020 et totalisant 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Vincent Deguise, en tant que président du comité régional de la famille et des aînés, mentionne qu'un sondage a été lancé, de concert avec la Table de développement social Pierre-De Saurel, afin de consulter la population en vue de l'élaboration de la toute première politique territoriale en développement social. Il invite les membres à y répondre et à proposer à leurs contacts de faire de même.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin, à titre de président du Parc éolien Pierre-De Saurel, informe les membres des faits suivants :

- Les relevés de production de la dernière période se sont avérés fort intéressants, lesquels assurent le Parc d'un résultat supérieur à 2019;
- Le processus d'entretien sera complété incessamment avec la vérification des trois dernières éoliennes;
- Les producteurs agricoles recevront leur compensation dans les jours suivant la réunion du conseil d'administration du 17 novembre;
- L'appel d'offres pour le renouvellement des assurances a récemment été publié sur SEAO et l'ouverture des soumissions est prévue le 4 décembre 2020;
- Des équipements seront installés afin d'accroître la surveillance du Parc (caméras et éclairage à détecteur de mouvement).

2020-11-340

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 379-2020 de la Municipalité de Saint-Aimé, lequel modifie le règlement de zonage numéro 237-91 de cette municipalité.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) à l'égard de ce règlement (résolution CCA-2020-73-02);

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoit
M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 379-2020 de la Municipalité de Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-341

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 550-2012-06 de la Municipalité de Saint-David, lequel modifie le règlement de zonage numéro 550-2012 de cette municipalité.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 550-2012-06 de la Municipalité de Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-342 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 220-50-2020 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, lequel modifie le règlement de zonage numéro 220 de cette municipalité.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 220-50-2020 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

M. le Conseiller régional Michel Péloquin précise qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder, compte tenu de ses intérêts dans le dossier. Il quitte son siège à 8 h 20 et le reprend à 8 h 21.

2020-11-343 **AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anne-de-Sorel veut déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'exclure de la zone agricole le lot 4 484 558, cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC pour ce genre de demande;

CONSIDÉRANT que le lot 4 484 558 a fait l'objet d'une demande d'inclusion à la zone agricole auprès de la CPTAQ en 1981 et que celle-ci avait été accordée;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel n'a aucun impact sur les terres cultivées puisque les terres visées ont peu de potentiels agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot visé est entouré de terres en zone blanche sur lesquelles on retrouve plusieurs constructions;

CONSIDÉRANT que l'exclusion ne créera aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'exclusion n'engendrera pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distances reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les ressources « eaux et sols » pour l'agriculture sont négligeables, car il n'y aura aucun changement lié à l'utilisation de ce lot;

CONSIDÉRANT le peu d'espaces appropriés disponibles pour la construction résidentielle sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que le site choisi constitue celui ayant le moins d'impacts pour l'agriculture en raison de la présence de résidences existantes;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel et qu'il correspond aux objectifs de protection du milieu agricole prévu au schéma;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif agricole (CCA) qui recommande au Conseil d'appuyer la demande d'exclusion (résolution CCA-2020-73-04);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ qu'il est favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 4 484 558 qui sera déposée par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Michel Péroquin qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2020-11-344

AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ (DOSSIER 428914)

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) requiert l'avis de la MRC concernant une demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-Aimé pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 6 352 097, cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation vise à permettre la réalisation de travaux de stabilisation de talus ainsi que l'amélioration d'une installation pour les poissons dans le ruisseau des Sœurs;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a procédé à l'inspection du cours d'eau et a relevé diverses problématiques à corriger;

CONSIDÉRANT les superficies concernées par la demande d'autorisation, soit :

- une superficie permanente de 0,013 ha (133,04 m²) pour les travaux dans le ruisseau des Sœurs (passe à poissons) et pour les travaux dans le talus;
- une superficie temporaire de 0,051 ha (510,67 m²) pour les travaux dans le ruisseau des Sœurs, pour l'accès au site d'intervention et pour de l'enrochement;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés auront lieu dans le talus et dans le lit d'un cours d'eau, donc dans des endroits qui ne sont pas cultivés;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ne créeront aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que les travaux prévus n'engendreront pas d'inconvénients additionnels pour l'application règlementaire en matière de distances reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les ressources « eaux et sols » pour l'agriculture sont négligeables, car il n'y aura aucun changement à l'utilisation de cette partie de lot;

CONSIDÉRANT que les travaux ne peuvent être réalisés ailleurs en zone non agricole;

CONSIDÉRANT que le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel et qu'il correspond aux objectifs de protection du milieu agricole;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif agricole (CCA) qui recommande au Conseil de la MRC d'appuyer le projet (résolution CCA-2020-73-05);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ qu'il est favorable à la réalisation du projet pour lequel la Municipalité de Saint-Aimé demande une autorisation à la CPTAQ (dossier 428914).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-345

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel tient annuellement une soirée-bénéfice afin de recueillir des fonds pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la soirée de cette année a été annulée en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu déploie actuellement tous les efforts pour atteindre l'objectif qu'elle souhaite d'ici 2022 dans le cadre de sa campagne de financement « Gynécologie-Radiologie » 2019-2022;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de suivi budgétaire (CSB), à leur réunion du 19 octobre 2020, ont convenu de contribuer financièrement à cette campagne;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour sa campagne de financement « Gynécologie-Radiologie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-346

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE LA RÉGION DE SOREL (GRTHS)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRTHR) pour la fête de Noël des familles de ses organismes;

CONSIDÉRANT que la MRC contribue financièrement depuis quelques années à l'organisation de cette fête;

CONSIDÉRANT que la formule de la fête de cette année a été modifiée afin de respecter les mesures sanitaires en période de pandémie;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite poursuivre sa participation à cette activité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, une contribution financière de 250 \$ au GRTHS pour la distribution de cadeaux de Noël aux familles membres de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-347

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2026

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public AO-2020-09-07 relatif aux services professionnels d'évaluation foncière du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a déposé une soumission dans le délai prescrit dans le cadre de cet appel d'offres, soit : Les Évaluations Cévimec-BTF inc. (Cévimec-BTF);

CONSIDÉRANT que l'ouverture de cette soumission a eu lieu le 2 novembre 2020, à 11 h;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Cévimec-BTF s'est avérée conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection se sont réunis le 5 novembre 2020 pour analyser l'offre de service de cette firme, le tout conformément aux critères d'évaluation et au système de pondération adoptés par le Conseil de la MRC (résolution 2020-08-245);

CONSIDÉRANT que cette offre de service a obtenu une note supérieure à 70 points;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence les membres du comité de sélection ont pris connaissance de l'offre de prix;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au Conseil de la MRC de retenir les services professionnels de la firme Cévimec-BTF;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme Cévimec-BTF le contrat de services professionnels d'évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 au coût de 1 632 740,55 \$, taxes incluses, le tout payable en 72 mensualités de 22 676,95 \$;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres AO-2020-09-07 tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2020-11-348 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE (2020-2021)**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional des MRC, laquelle a été conclue le 31 mars 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 20 et 22 de cette entente, la MRC de Pierre-De Saurel doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ces politiques pour 2020-2021 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC adopte les politiques ci-dessous, le tout conformément aux clauses de l'entente relative au Fonds régions et ruralités (FRR) :

- Politique de soutien aux entreprises 2020-2021, incluant les entreprises d'économie sociale;
- Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-349 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2020-2021**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional des MRC, laquelle a été conclue le 31 mars 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13.1 de cette entente, la MRC doit établir et maintenir à jour ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ces priorités pour 2020-2021 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC établisse et adopte les priorités d'intervention 2020-2021 comme étant les suivantes :

1. Attirer de nouvelles familles et contrer l'exode des jeunes;
2. Diversifier et pérenniser l'économie;
3. Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans la région;
4. Favoriser la mobilité des transports et le développement du transport collectif et alternatif;
5. Revitaliser et embellir le milieu;
6. Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets;
7. Mobiliser et impliquer les citoyens;
8. Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
9. Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir;
10. Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
11. Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - DÉPÔT DES FORMULAIRES LIÉS AUX PROJETS MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX 2020-2025

Les membres prennent connaissance des formulaires liés aux projets municipaux et régionaux dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralités (FRR) qui leur ont été déposés.

2020-11-350

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - APPROBATION D'UN PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Les membres prennent connaissance du projet 202011-001MU de la Municipalité de Saint-Aimé intitulé « Phase 2 de la construction de la salle communautaire » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202011-001MU « Phase 2 de la construction de la salle communautaire » de la Municipalité de Saint-Aimé;
- autorise le versement d'une subvention de 19 114 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Municipalité;

- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la Municipalité de Saint-Aimé à la partie 3 du volet 2 du FRR;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-351

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-02-83 CONCERNANT LE COMPTE OUVERT AU NOM DE LA MRC POUR LA GESTION DU FLI

CONSIDÉRANT que depuis 2015 la MRC de Pierre-De Saurel est détentrice du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT l'entente de délégation signée le 8 février 2016 entre le Centre local de développement de Pierre-De Saurel (CLD) et la MRC;

CONSIDÉRANT que le CLD doit notamment, en vertu de cette entente, agir pour et au nom de la MRC dans la gestion du FLI et parapher les actes hypothécaires garantissant les prêts;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-83 adoptée le 10 février 2016 par la MRC, laquelle établit les modalités d'ouverture d'un compte exclusif à la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel pour la gestion du FLI;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour parfaire la désignation de l'administratrice et des signataires de ce compte au sein de l'institution financière, de préciser nommément les personnes en plus de leur fonction;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2016-02-83 afin de préciser le nom des personnes occupant les fonctions qui y sont mentionnées, soit :

À titre d'administratrice principale :

- M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles de la MRC;

À titre de signataires :

- M. Gilles Salvas, préfet de la MRC;
- M. Vincent Deguise, préfet suppléant de la MRC;
- M. Anthony Savard, directeur général intérimaire du CLD;
- M. Denis Boisvert, directeur général de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-352

ENTÉRINEMENT DE LA CRÉATION DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT qu'un nouveau contrat de collectes des matières résiduelles doit être octroyé en 2021;

CONSIDÉRANT que la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est également prévue en 2021 (obligation légale de le réviser tous les sept ans);

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé lors de la réunion du comité général de travail du 21 octobre afin d'entreprendre les démarches liées à ces deux dossiers, soit :

- Valider, en vue de la rédaction des documents d'appel d'offres, les grands objectifs des prochains contrats concernant les différentes collectes de porte-à-porte et les levées de conteneurs à l'écocentre régional et au magasin du Recyclo-Centre;
- Approuver les grandes étapes applicables lors de la procédure de révision du PGMR et déterminer les objectifs à prendre en compte pour les sept prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner la création de ce comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC entérine la création du comité de gestion des matières résiduelles, lequel est formé des personnes suivantes :

- M. Gilles Salvas, préfet (Saint-Robert);
- M. Michel Aucoin, conseiller régional (Sainte-Victoire-de-Sorel)
- M. Sylvain Dupuis, conseiller régional (Saint-Ours);
- M. Denis Marion, conseiller régional (Massueville);
- M. Serge Péloquin, conseiller régional (Sorel-Tracy);
- M. Mohamed Aliouane, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, à titre de personne-ressource et de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-11-353

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE - RATIFICATION DU CONTRAT RELATIF À L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE DE COURS D'EAU EN VUE DU REMPLACEMENT DE DEUX PONTS À L'EST DU RANG SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une demande de prix en vue de la réalisation d'une étude hydrologique pour le remplacement de deux ponts à l'est du rang Saint-Louis dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT que cette demande de prix a été transmise à quatre firmes;

CONSIDÉRANT que deux propositions ont été reçues à l'intérieur du délai prescrit, soit :

- Groupe PleineTerre inc. : 5 103,74 \$ (taxes incluses);
- TetraTech QI inc. : 5 633,77 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le directeur général s'est prévalu de ses pouvoirs délégués pour autoriser l'octroi du contrat au Groupe PleineTerre inc. dont la proposition s'est avérée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ce contrat;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC ratifie le contrat octroyé au Groupe PleineTerre inc. dans le cadre de la demande de prix DP-2020-10-11 relative à la réalisation d'une étude hydrologique, et ce, au coût de 5 103,74 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT INTÉrimAIRE - PROJET PR-2020-013-CUL « QUAND L'ART OUVRE TA PORTE »

Les membres prennent connaissance du rapport intérimaire relatif au projet PR-2020-013-CUL « Quand l'art ouvre ta porte » qui leur a été déposé.

2020-11-354

APPROBATION DU PROJET PR-2020-018-PFA « DÉMARCHE DE POLITIQUE DES AÎNÉS »

Les membres prennent connaissance du projet PR-2020-018-PFA intitulé « Démarche de politique des aînés ».

CONSIDÉRANT qu'en 2013 la MRC s'engageait dans la réalisation d'une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que cette démarche a mené, en 2015, à l'adoption de la première Politique régionale des aînés et du plan d'action s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une politique des aînés témoigne de l'importance qu'accorde la MRC au vieillissement actif des aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT la pertinence de réaliser une nouvelle démarche MADA par la mise à jour des politiques des aînés sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cette démarche permettra de poursuivre le développement d'actions structurants correspondant aux besoins actuels des aînés et d'accroître le réseautage autour d'enjeux propres au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les sources de financement issues du programme MADA s'avèrent des leviers considérables pour de nombreux organismes et municipalités du territoire de la MRC dans la mise en œuvre des plans d'action liés aux politiques des aînés;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet PR-2020-018-PFA « Démarche de politique des aînés »;
- affecte les sommes indiquées au montage financier à même le budget de la politique familiale et des aînés, soit : 9 900 \$ en 2020, 76 300 \$ en 2021 et 46 100 \$ en 2022;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Les membres prennent connaissance du rapport annuel 2019 du service de popote roulante en milieu rural qui leur a été déposé. Ce rapport a été produit par le Carrefour communautaire L'Arc-en-ciel.

2020-11-355

APPROBATION DU PROJET PR-2020-019-COM « REFONTE DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA MRC »

Les membres prennent connaissance du projet PR-2020-019-COM intitulé « Refonte de l'identité visuelle de la MRC ».

CONSIDÉRANT que le logo de la MRC et l'image corporative qui s'y rattache ont été créés en 2008;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs outils ont été mis en place (site web, application mobile, infolettre, publicités, publications sur les réseaux sociaux, etc.);

CONSIDÉRANT que la signature visuelle de la MRC n'est pas toujours uniforme;

CONSIDÉRANT la pertinence d'uniformiser l'ensemble des outils de la MRC sous une même identité visuelle, sans toutefois changer le logo actuel;

CONSIDÉRANT que le projet consiste surtout à moderniser l'ambiance dans laquelle se décline le logo;

CONSIDÉRANT que la nouvelle image facilitera la réalisation du projet de refonte du site web et de l'application mobile de la MRC;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'outils tels que cartes professionnelles, papier entête, etc. se fera graduellement, soit lorsque les stocks actuels seront épuisés;

CONSIDÉRANT que les services d'un consultant sont requis pour la conception de cette nouvelle image de marque et des gabarits pour les divers outils;

CONSIDÉRANT l'estimation présentée quant au coût de l'ensemble du projet, incluant celle liée aux honoraires du consultant;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet PR-2020-019-COM intitulé « Refonte de l'identité visuelle de la MRC »;
- autorise la transmission d'une demande de prix et l'embauche du consultant dans ce dossier;
- affecte les dépenses prévues au montage financier à même le budget 2020 du service des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATIN D'INTÉRÊT

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis précise qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder, compte tenu des fonctions qu'il occupe au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy.

2020-11-356

PARTICIPATION DE LA MRC À LA CAMPAGNE D'ACHAT DE CARTES-CADEAUX BONIFIÉES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST) concernant la campagne d'achat de cartes-cadeaux bonifiées;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à donner un élan économique en zone rouge, avant les Fêtes, aux entreprises de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette initiative de la CCIST s'adresse non seulement à ses membres, mais à toutes les entreprises de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre de la campagne « J'ai trouvé à Sorel-Tracy »;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, réunis en comité général de travail, avaient initialement convenu de verser une contribution financière maximale de 10 000 \$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite ainsi bonifier l'action des citoyens et citoyennes dans leurs choix de favoriser l'économie locale;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC servira à ajouter un montant de 5 \$ à chaque carte-cadeau de 50 \$ pour le bénéfice des personnes qui achètent ces cartes-cadeaux et pour celui des entreprises choisies;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des cartes-cadeaux a été vendu en seulement une semaine depuis le consensus établi par les membres du Conseil afin de contribuer pour cette somme de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, les membres du Conseil ont décidé de réinjecter une deuxième tranche de 10 000 \$ pour permettre la continuité de cette campagne de cartes-cadeaux;

CONSIDÉRANT que la contribution identique du CLD à ce projet permet de doubler la bonification des cartes-cadeaux;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Politique d'attribution d'aide financière aux organismes de la MRC, une entente doit être conclue entre les parties;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- confirme sa participation financière, en collaboration avec le CLD, à la campagne d'achat de cartes-cadeaux bonifiées de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy, soit : 5 \$ par carte-cadeau vendue, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 \$;
- autorise le versement de la somme nécessaire jusqu'au maximum de ce montant à la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy;
- affecte ce montant au surplus accumulé non affecté du fonds général de la MRC;
- autorise le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente liant les deux parties relativement à cet octroi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2020-11-357

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR OU D'UNE COORDONNATRICE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Nicolas Bourseiller, coordonnateur à la sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée en vue de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche est en cours;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- entérine la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la sécurité incendie et civile;
- autorise le directeur général à procéder à l'embauche de la candidate ou du candidat retenu à la suite de l'analyse des candidatures, et ce, conformément à la convention collective des employés de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

MENTION SPÉCIALE

M. le Conseiller régional Denis Marion, en tant que président du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC), prend la parole afin de souligner la rigueur, l'engagement, le professionnalisme et la qualité du travail de M. Nicolas Bourseiller à titre de coordonnateur en sécurité incendie et civile. Le Conseil de la MRC remercie M. Bourseiller pour ses bons services et lui souhaite bon succès dans ses nouveaux défis.

2020-11-358

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR OU D'UNE INSPECTRICE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. François Ménard, inspecteur à la gestion des matières résiduelles, en décembre prochain;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à l'embauche d'une ressource pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT que le processus de recrutement est en cours;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général à procéder à l'embauche de la candidate ou du candidat retenu à la suite de l'analyse des candidatures, et ce, conformément à la convention collective des employés de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

MENTION SPÉCIALE

Le directeur général, M. Denis Boisvert, souligne l'efficacité et l'excellence du travail de M. François Ménard dans l'exercice des fonctions qu'il a occupées au fil des années pour la MRC. M. Ménard a d'abord été responsable du service d'évaluation pour une firme externe durant de nombreuses années et depuis 2015 il occupe le poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles de la MRC. Durant son mandat d'inspecteur, M. Ménard a démontré un très bons sens des responsabilités et a maintenu de très bonnes relations avec les contribuables lors des diverses inspections. Le Conseil de la MRC remercie M. Ménard pour ses bons services et lui souhaite une belle retraite, bien méritée.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres sont informés que la MRC n'a reçu aucune question pour la présente séance.

2020-11-359 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que la séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Diane Mondou, greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles les dépenses prévues à la résolution 2020-11-356 sont autorisées.

Délivré à Sorel-Tracy le 11 novembre 2020

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier